

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1994

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

There are some creases in the middle of the pages.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Général (périodiques) de la livraison

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

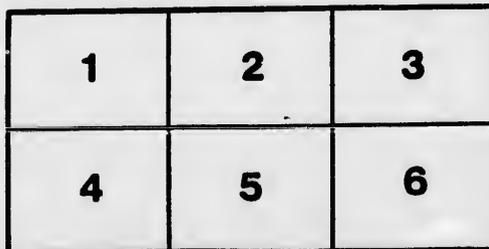
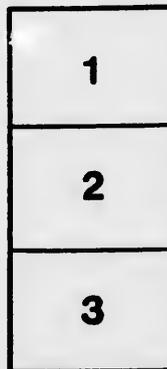
Manuscript Division,
National Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Division des manuscrits,
Archives nationales du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



4.5

5.0

5.6

6.3

7.1

8.0

9.0

10

11.2

12.5

14

16

18

20

22.5

25

28

32

36

40

2.8

3.2

3.6

4.0

2.5

2.2

2.0

1.8

1.6



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0100 - Phone
(716) 288-5989 - Fax

CI

LO

PROCÉDÉS

DES

CITOYENS DES TROIS-RIVIÈRES

AU SUJET DE

L'INCENDIE

Du 15 Novembre, 1856.

TROIS-RIVIÈRES :
LOWEN & BUREAU, IMPRIMERIE DE L'ÈRE NOUVELLE.

1857.

Tr
29
Co
no
fa
Le
acc

de

né
inc
po
me
du
ne
ass
qu
po
nie

le
te
re
co
si

ASSEMBLÉE PUBLIQUE.



A une Assemblée Publique des citoyens de la Ville des Trois-Rivières convoquée par M. le Maire pour samedi le 29 courant, à 7½ heures P. M., en la salle des séances du Conseil Municipal, à laquelle étaient présents un très grand nombre de citoyens ; M. le Maire étant prié de prendre le fauteuil et G. I. Barthe, écrivain, prié d'agir comme secrétaire. Les résolutions suivantes furent proposées et adoptées par acclamation.

M. Polette propose de résoudre, secondé par I. G. Ogden, écrivain.

Qu'un comité soit nommé pour prendre les informations nécessaires sur l'étendue des pertes souffertes par le grand incendie qui a désolé cette ville le 15 du courant, sur la position et l'importance de la partie incendiée et sur les moyens de venir efficacement en aide à ceux qui y ont perdu leurs biens, avec pouvoir de s'adjoindre d'autres personnes s'il le juge à propos ; de tout quoi il fera rapport à une assemblée publique des citoyens de la ville qui sera convoquée à la demande du comité ; et que le dit comité soit composé de messieurs Polette, D. G. LaBarre, A. L. Desaulniers, Chs. Hughes, John McDougall, senior.

Après quoi, M. le Shérif Ogden étant prié de prendre le fauteuil, il fut proposé par M. George Lanigan, rédacteur de l'*Inquisiteur*, secondé par M. le Dr. Gilmour, que des remerciements soient votés à M. le président Lajoie, pour sa conduite impartiale et honorable en cette circonstance ainsi qu'à M. le secrétaire.

(Signé,) J. B. LAJOIE, Président.
G. I. BARTHE, Secrétaire.

RAPPORT

Le Comité nommé à l'Assemblée Publique des citoyens de la Ville des Trois-Rivières, tenue le 29 Novembre dernier, pour prendre les informations nécessaires sur l'étendue des pertes souffertes par le grand incendie qui a désolé cette ville le quinze Novembre dernier, sur la position et l'importance de la partie incendiée, et sur les moyens de venir efficacement en aide à ceux qui y ont perdu leurs biens; a l'honneur de faire le rapport suivant :

Avant d'entrer dans les détails que l'assemblée avait chargé les comités de lui fournir, il est à propos de faire mention succinctement de la manière dont la calamité que nous déplorons tous, est arrivée. Le 15 Novembre dernier, vers les quatre heures du matin, le feu fut aperçu sortant de la maison appartenant à Madame Pierre Desfosses, occupée par M. Louis Robitaille, marchand tulleur, sur la rue Notre-Dame. Le cri d'alarme fut aussitôt donné, mais on ne pouvait espérer de rassembler promptement, à cette heure de la nuit, un nombre suffisant de personnes pour donner dès le début un secours aussi efficace que si l'accident fut arrivé à quelque heure du jour. Cependant il se fit un rassemblement aussi vite qu'on pouvait le désirer dans les circonstances; les pompiers dont le zèle et l'activité ne sont jamais en défaut, arrivèrent avec leurs pompes sur le lieu du sinistre. Par malheur le manque d'eau qui se fit sentir une demie heure durant, ne permettant pas de se mettre à l'œuvre avec des moyens suffisants, les flammes firent des progrès très-rapides, embrasèrent la maison voisine, et le feu s'étant communiqué aux bâtisses de l'autre côté de la rue, s'étendit dans un instant, poussée qu'il était par un vent de nord-ouest, jusqu'aux dépendances de ces maisons; et comme il était impossible de desservir à la fois tous les endroits embrasés, il continua jusqu'à la rue Craig qu'il traversa dans un moment pour envahir la rue du Fleuve de même que les rues St.-Antoine et St.-René et le côté sud de la rue du Platon. Sous ces circonstances les efforts des pompiers et des citoyens durent se borner à sauver, s'il était possible, les autres maisons de la rue Notre-Dame, celles du côté nord de la rue du Platon et les bâtisses au sud-ouest de la rue St.-René; ce qui fut accompli vers les dix heures du matin; le quartier parcouru par l'élément destructeur n'étant plus alors qu'un monceau de ruines, et le danger pour les autres parties de la ville ayant tout à fait cessé. Le feu avait détruit quarante quatre maisons, au nombre desquelles étaient les qua-

tre
soix
dre
et j
com
sieu
que

plus
autr
res
gran
nis p
que
appu
prin

cha
bâti
devo
cure
lire
me
sav

et le
qu'i
n'y
les l
des
voir
et b

tre principaux Hôtels, plusieurs magasins et boutiques, et soixante et dix grands hangars et autres bâtisses de moindre importance : plusieurs de ces maisons contenaient deux et jusqu'à trois magasins ou boutiques. Le feu s'étant communiqué et propagé d'une manière si prompte sur plusieurs points à la fois, il n'a pu être sauvé de l'incendie que très peu de ménage et de marchandises.

Il est à remarquer que la partie incendiée étant la plus fréquentée, à cause du grand nombre d'étrangers et autres qui y débarquaient et de la grande quantité d'affaires qui s'y faisaient, les bâtisses y étaient généralement de grande valeur et les magasins et boutiques amplement fournis pour répondre aux besoins du commerce. sans compter que les marchands et les ouvriers avaient alors fait leurs approvisionnements pour exercer leurs négoes jusqu'au printemps prochain.

Le comité n'a pas crû devoir se dispenser d'aller sur chaque emplacement pour y estimer lui-même la valeur des bâtisses détruites par le feu ; et c'est après avoir rempli ce devoir et puisé aux meilleures sources, qu'il a pu se procurer toutes les informations qu'il était chargé de recueillir. Il résulte donc de ces informations qu'il donne comme correctes, que les pertes essayées ont été comme suit, savoir :—

44 Maisons incendiées, et 70 grands hangars et autres bâtisses de moindre importance, valeur:	£39,500 0 0
Valeur des marchandises, ménages, etc., incendiés.	12.880 0 0

Total des pertes,	<u>£52380 0 0</u>
-------------------	-------------------

Le manque de compagnies d'assurances en cette ville, et le temps comparativement court qui s'est écoulé depuis qu'il y a été établi des agences d'assurance, ont fait qu'il n'y avait pas un fort montant d'assurances d'effectuées sur les biens incendiés. Cependant le comité a dû prendre des renseignements sur ce sujet, et il est en mesure de pouvoir dire que les assurances se montaient, sur les maisons et bâtisses à

	£ 9,100 0 0
Sur les marchandises, ménages, etc.	3,800 0 0

Total des assurances,	<u>£12,900 0 0</u>
-----------------------	--------------------

Ce montant d'assurance serait d'un puissant secours si ceux à qui il revient pouvaient l'employer à rebâtir, mais, outre que presque tous ceux qui ont éprouvé des pertes n'avaient pas d'autres biens, quelques uns ont été obligés de se désaisir du montant de leurs assurances au profit de leurs créanciers qui leurs avaient fait des avances de marchandises, tandis que la plus grande partie des autres seront, en quelque sorte, forcés de s'en servir pour reprendre leurs négoes, afin de pouvoir subsister avec leurs familles, leur crédit se trouvant sinon détruit du moins considérablement diminué, par le peu de biens qui leur reste aujourd'hui. Il est donc impossible de compter sur les ressources individuelles de ceux qui ont souffert, pour espérer que la partie incendiée sera rebâtie de sitôt. Cependant le comité croit devoir faire observer que c'est cette partie même de la ville qui, par sa position, est la plus propice pour le commerce et pour certains arts mécaniques qui s'y exerçaient. Cet incendie a déjà eu pour effet d'augmenter considérablement le prix des loyers, de même que celui des matériaux pour bâtir et de la main-d'œuvre; et le besoin de maisons et de boutiques dans des lieux convenables pour ceux que l'incendie a délogés, est tel, qu'ils pourront à peine s'en procurer, même en payant des prix très-élevés.

La nécessité de rebâtir les lieux incendiés se fait donc doublement sentir, et pour ceux qui ont perdu leurs biens et pour les besoins du commerce en général de la ville; et sans une aide extérieure, il est impossible d'obtenir ce résultat d'ici à bien des années, si on met en ligne de compte le manque de capitalistes ici, sur lesquels on pût compter pour en obtenir des avances de deniers, surtout à des taux d'intérêts peu élevés. Sans une telle aide, la plupart des propriétaires des terrains devenus vacants seraient forcés de vendre à des spéculateurs leurs emplacements à des prix minimes, et perdraient ainsi le fruit de plusieurs années de labeur et d'industrie.

Le comité a donc dû songer aux moyens de réparer ce désastre, et c'est après y avoir murement réfléchi, qu'il en est venu à la conclusion qu'il n'y en avait pas d'autre à attendre que celui que voudraient bien accorder le gouvernement et la législature. Cet incendie a causé une perte aussi grande aux Trois-Rivières, que ceux de Québec en 1845, et celui de Montréal en 1852, en ont fait éprouver à leurs villes respectives, si on a égard surtout à

l'importance de la partie incendiée ici ; et le comité a crû pouvoir s'autoriser des exemples de ces deux villes, pour suggérer de s'adresser au gouvernement le priant d'essayer d'obtenir de la législature un prêt d'argent pour venir en aide à nos incendiés, afin de leur fournir les moyens de rebâtir.

Les circonstances de cette ville sont tellement différentes de celles de ces deux grandes villes, que le comité ne peut pas suggérer d'offrir les mêmes conditions que celles sous lesquelles un emprunt d'argent a été autorisé pour Montreal, mais il croit pouvoir recommander de demander une aide proportionnée aux besoins, sous les mêmes conditions que celles qui ont été faites pour Québec, en ajoutant cependant la garantie de la ville.

Le comité s'est enquis du prix des matériaux à bâtir et de la main d'œuvre qui s'est déjà beaucoup augmenté depuis l'incendie et qui augmentera encore s'il y a plusieurs bâtisses à construire ; et après un estimé qu'il croit être assez juste, il ne pense pas que les propriétaires pourraient commencer à rebâtir à moins d'une aide de quinze mille louis, sans comprendre dans cette estimation le bien petit nombre de ceux qui peuvent se passer d'un tel secours.

Le comité recommande donc qu'une personne soit députée à Toronto pour solliciter du gouvernement sa sanction d'un emprunt de quinze mille louis, de la caisse publique ; et qu'il soit laissé à cette personne assez de latitude pour lui permettre de convenir des conditions sous lesquelles le gouvernement consentirait à recommander une telle mesure à la législature.

Le comité a crû devoir joindre à son rapport, un tableau détaillé des pertes souffertes et des assurances effectuées sur les biens détruits, et une carte indiquant les lieux incendiés. Le comité compte, comme vous comptez vous même, sur la sympathie publique et sur la sollicitude et la générosité du Gouvernement et de la Législature pour alléger autant que possible, une si grande infortune.

Le tout respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 24 décembre 1856.

A. POLETTE,
D. G. LABARRE,
JNO. McDOUGALL,
A. L. DESAULNIERS,
CHAS. HUGHES.

Noms des Propriétaires et Locataires	Nombre de Maisons.	Assurances sur bâlisses.	Valeur des Maisons.	Valeur des marchandises et ménages.	Assurances sur marchandises et ménages.	Rues.	Nombre de hangars et dépendances.	Profession ou Etat.	Valeur des dépendances.
Edouard Lesieur,				£ 600		Du Fleuve,		Hôtelier,	
A. Cadorette,				20	£ 400	Notre-Dame,		Peruquier,	
L. Robitaille,				100		"		Marchand,	
— Gravel,				100		"		Tailleur,	
J. A. Olivier,				600		"		Marchand,	
Made. Jos. Giroux,	1	£ 550	£1200	2100	1150	Du Fleuve,	4	Do.	
G. F. Loranger,				200		"		Do.	
A. D. McPinger, et al.	1	700	1500	850	250	Du Platon,	2	Hôteliers,	
John Johnston,				100		Du Fleuve,		Hortoger,	
J. Thompson,				50		"		Voiturier,	
Pierre Poliquin,	1		1500	1500		"	4	Hôtelier,	
A. Gny,				50		St-Antoine,		Commerçant de fari-	
La. Clair,	1		100	200		Du Fleuve,		Foigeron,	[ne,
Joseph Morel,				300		St-René,	2	Marchand,	
G. Déroteau,	1		400	50		"		Hôtelier,	
H. Rivard,				75		Du Fleuve,		Navigateur,	
F. X. Guy,				50		St-Antoine,		Boulangier,	
La. Boulard,				25		Du Fleuve,		Locataire, etc.	
Benjamin Richot,				30		Du Platon,		Commerçant de fari-	
R. Louthood,				100		St-Antoine,	3	Marchand,	[ne,
J. G. Lucherhoff,	1		750	750		Du Platon,	1	Ferblantier,	
A. M. Hart,	1	300	600	600		St-Antoine,	1	Marchand,	
Y. B. Pothier,	1	300	600	1200	500	Du Platon,	2	Do.	
J. M. Harrison,			700	500		"		Ferblantier,	

J. U. Ritter, | 1 | 500 | 500 | 900 | 500 | " | 3 | Marchand,

.....	1	750	500	750	500	3	Marchand,
A. M. Hart,.....	1	200	500	150	500	1	Epicier,
J. B. Pothier,.....	1	300	500	50	500	1	Marchand,
J. M. Harrison,.....	1	500	125	500	2	Do.
.....	1	500	50	500	2	Ferblantier,

J. U. Ritter,.....	1	500	500	900	500	3	Marchand,
Thomas Fortin,.....	150	Epicier,
Sim. Purochet,.....	50	Marchand,
Grégoire Verette,.....	125	Fruiter,
Z. Vidal,.....	50	Du Fleuve,	Aubergiste,
J. Craig,.....	500	Du Platou,	Peintre,
Made. Martel,.....	45	St-Antoine,	Fruitière,
Thomas Dickson,.....	25	Journalier,
Made. Chas. Benoit,.....	20
P. L. Craig,.....	1	300	25	1	Notaire,
John Rockery,.....	25	Tailleur,
Veuve Bergeron,.....	15
P. Décoateau,.....	100	Craig,
G. Farnet,.....	400	Du Fleuve,
Made. Pierre Desossés,.....	2	800	1200	Hôtelier,
D. E. Fignon,.....	1	400	700	Propriétaire,
A. Larue,.....	1	400	600	Notre-Dame,	Marchand,
J. G. Barthe,.....	1	250	600	2	Do.
Veuve Deveau,.....	200	1	Propriétaire,
Made. Dickson,.....	6	450	1900	3	Do.
Dr. Gilmour,.....	2	500	1450	Diverss,	6	Do.
Pierre Décoateau,.....	2	600	5	Do.
Ed. Farand,.....	3	2750	Du Fleuve,	2	Do.
John Molson,.....	4	3700	5	Do.
Chas. Beaudry,.....	1	500	6	Do.
S. B. Hart,.....	3	750	1500	St-René,	2	Do.
G. B. Heuliston,.....	1	400	Du Platou,	5	Do.
John Pratt,.....	1	200	500	2	Do.
C. Kiernan,.....	2	200	600	Craig,	2	Do.
Porté en l'aire part,.....	41	67

Noms des Propriétaires et Locataires.	Nombre de Maisons.	Assurances sur bâtiments.	Valeur des Maisons.	Valeur des marchandises et ménages.	Assurances sur marchandises.	Rues.	Nombre de hangards et dépendances.	Profession ou Etat.	Valeur des dépendances.
Rapporté....	41						67		
L. D. Craig.....	1	100	400			Craig,	1	Notaire,	
J. B. Gauthier.....	1		250			St-René,	1	Boulangier,	
Ed. Terreau.....	1		300			St-Antoine,	1	Propriétaire,	
	44	£9100	£25500	£12880	£3800		70		£14000

RECAPITULATION.

Valeur des maisons incendiées..... £25500
 Do. des hangards et dépendances..... 14000
 Do. des marchandises, ménages, etc..... 12880

£52380

Cr.

Assurances sur maisons et dépendances.....£9100
 Do. sur marchandises, ménages, etc..... 3800

12900

Total des pertes.....£39480

DEUXIÈME ASSEMBLÉE.

A une Assemblée Publique des citoyens des Trois-Rivières, tenue a l'Hôtel de Ville, le 30 décembre 1856, a 7½ heures du soir, suivant Avis Public donné à cette fin.

J. B. LAJOIE, Ecuier, Maire, est appelé au fauteuil.

G. I. BARTHE, Ecr., est prié d'agir comme Secrétaire.

Le but de l'assemblée ayant été expliqué, les résolutions suivantes ont été adoptées unanimement.

Sur motion de A. Polette, écuyer, secondée par D. G. LaBarre, écuyer :

Que le rapport du comité nommé à l'assemblée publique du 29 novembre dernier, soit maintenant lu.

Le Rapport est alors lu :

Sur motion de A. Polette, écuyer, secondée par M. le Shérif Ogden :

Que cette assemblée concourt dans le rapport du comité, et que ce rapport serve de base, autant que les circonstances pourront le permettre, à toute négociation qui sera entamée et suivie avec le gouvernement, pour l'emprunt de deniers recommandé par le dit rapport.

Sur motion de J. McDougall, écuyer, secondée par M. C. Kiernan :

Que A. Polette, écuyer, soit député à Toronto pour négocier avec le gouvernement l'emprunt de deniers recommandé par le dit rapport, et que ce rapport et la résolution précédente lui serve de guide autant que possible, dans l'accomplissement de ses devoirs.

Sur motion de M. le Shérif Ogden, secondée par M. J. B. Gauthier :

Qu'une souscription soit ouverte en cette ville pour subvenir aux dépenses qu'occasionera la mission d'un député à Toronto, et à toutes autres dépenses nécessaires ; que MM. le Dr. Gilmour, C. Kiernan, J. B. Gauthier, Frs.

12900

3800

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Total des pertes.....£39480

Rocheleau et I. Caron, soient priés de se charger de faire faire et prélever telle souscription et que M. G. B. Houlliston soit nommé trésorier.

Sur motion de M. John Ryan, secondée par M. T. Rickaby :

Que le rapport du comité et les procédés de cette assemblée soient traduits en langue anglaise et imprimés en Pamphlets dans les deux langues pour l'usage du député à Toronto et du membre de la chambre qui pourra être chargé de surveiller toute mesure fondée sur le dit rapport et qui sera soumise à la législature.

Sur motion de M. J. B. Gauthier, secondée par O. Chenevert, écuyer :

Qu'il soit préparé une requête à Son Excellence le gouverneur général pour soutenir le dit rapport et aider à la mission du député, et que Messieurs F. Lottinville, Z. Duval, J. Ryan, Frs. Rousseau et T. Rickaby, soient priés de le faire signer par les citoyens de la ville.

Sur motion de O. Chenevert, écuyer, secondée par M. Frs. Rocheleau :

Que le comité nommé à l'assemblée du 29 novembre dernier, soit prié de continuer en office, afin de diriger et conduire ce qu'il y a à faire en exécution des résolutions ci-dessus.

Après quoi, M. le Shérif Ogden étant appelé au fauteuil des remerciements furent votés un président et au secrétaire.

(Signé)

J. B. LAJOIE, Président,
G. I. BARTHE, Secrétaire.

PETITION

A Son Excellence Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronet,
Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du
Nord et Capitaine Général et Gouverneur en Chef
dans et sur les Provinces du Canada, la Nouvelle
Ecosse, le Nouveau Brunswick, et l'Isle du Prince
Edouard, et Vice Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

Les soussignés habitants de la Ville des Trois-Rivières,
ont l'honneur de représenter très-respectueusement à Votre
Excellence.

Qu'un incendie désastreux est venu fondre sur la Ville
des Trois-Rivières le quinze novembre dernier, et a réduit
en cendres quarante quatre maisons et soixante et dix
grands hangars et autres bâtiments de moindre importan-
ce, dans la partie la plus commerçante et la plus florissante
de la Ville.

Que la perte causée par cette calamité s'élève à cinquante
deux mille trois cent quatre-vingt louis courant, dont
trente neuf mille cinq cent louis pour les biens immobiliers
et douze mille huit cent quatre-vingt louis pour les biens
mobiliers; et que presque tous ceux qui ont essuyés ces
pertes n'avaient pas d'autres biens.

Que quelques assurances avaient été effectuées sur une
partie des biens incendiés, pour un montant bien inférieur
au bien assurés; mais que quelques uns d'entre les assurés
ont été obligés de verser le produit de leurs assurances, en
tout ou en partie, entre les mains de leurs créanciers qui
leur avaient fait des avances de marchandises, tandis que
presque tous les autres se trouvent forcés de se servir de
ce qui leur en revient, ou du moins d'une bonne partie,
pour reprendre leur négoce et se mettre en état de subsister
avec leurs familles, leur crédit se trouvant considérablement
diminué en conséquence des pertes qu'ils ont souffertes.

Que presque tous ceux qui ont perdu leurs biens à cet
incendie, se trouvent sans ressources pour reconstruire leurs
maisons; et que cependant il est de leur intérêt comme il

est de l'intérêt du commerce de la ville en général, que le quartier détruit soit rebâti, sans quoi il sera excessivement difficile pour ceux qui ont souffert de trouver des places convenables pour y exercer leur négoce, sans compter que le prix des loyers pour le printemps prochain est déjà très-élevé, en raison de cette malheureuse circonstance, et va toujours en augmentant.

Vos Pétitionnaires osent prendre la liberté d'appeler l'attention de Votre Excellence sur le Rapport ci-joint, lequel contient des renseignements et des vœux que les Pétitionnaires ont un grand intérêt de faire connaître à Votre Excellence.

Que les incendiés se trouvant sans ressources suffisantes pour se relever de leur ruine, vos Pétitionnaires ne voyent de moyen de leur venir en aide, qu'en empruntant de la caisse publique une somme d'environ quinze mille louis, à un intérêt peu-élevé et remboursable dans un temps un peu éloigné ; pour lequel emprunt chaque emprunteur, donnerait une hypothèque privilégiée sur sa propriété qu'il ferait assurer pour un montant égal à l'emprunt, et la ville donnerait sa garantie pour le montant total et les intérêts.

Sous ces circonstances vos pétitionnaires supplient humblement Votre Excellence de bien vouloir prendre leur présente Requête en sa favorable considération, et recommander à la Législature et sanctionner telles mesures que dans sa sagesse, Votre Excellence trouvera juste et convenable pour venir en aide aux malheureux qui souffrent tant de cet incendie.

Les Pétitionnaires, autant par inclination que par devoir, cessent de prier.

Trois-Rivières, 2 janvier 1857.



ral, que le
essivement
les places
mpter que
déjà très-
ce, et va

oeler l'at-
t, lequel
Pétition-
otre Ex-

ffisantes
e voyent
t de la
louis, a
s un peu
donne-
u'il fe-
la ville
ntérêts.
t hum-
ur pré-
mman-
e dans
enable
ant de

ar de-

